

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Décision du 21 mai 2021 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : TRER2124936S

Par décision en date du 21 mai 2021, en application de l'article L. 222-2 du code de l'énergie, la ministre de la transition écologique a prononcé, à l'encontre de la société EFFY CONNECT, dont le siège social est situé 33, avenue du Maine, 75015 Paris 15, l'annulation d'un volume de 1 910 200 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie et d'un volume de 953 800 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.